Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260630-30062026_DEL52-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Séance du 30 JUIN 2026 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **TRENTE JUIN à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 23 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de votants : 18
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, GERMAIN Vincent, BEQUET Philippe, LEMARCHAND Sylvia, FONTAINE Cyrile, HOCHET Marylène, MORAND Estelle, CROCHET Pierre, JÉHANNIN Pierre, GUIHARD Samuel, GAMBLIN Julien, GALLI Pierre, LEBRETON Angélique, LE MERDY Charlotte, FLEURY Valérie, LEHUGER Marine, MÉAL Sandrine, CARLIER Mathieu (arrivé à 19h50).
Absents excusés : Mme SIMONNEAU Angèle
Secrétaire de séance : Mme Estelle MORAND.

30.06.2026-DEL52 AFFAIRES PÉRISCOLAIRES – TARIFS ET HORAIRES GARDERIE PÉRISCOLAIRE ANNEE 2026 – 2027

Le Conseil Municipal,

Vu le bilan financier 2025 de la garderie périscolaire,

Après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, décide de fixer les tarifs et les horaires de la garderie périscolaire comme suit :

	ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026		ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027	
	HORAIRES D'OUVERTURE	**TARIFS**	HORAIRES D'OUVERTURE	**TARIFS**
MATIN	7.15 – 8.30	**0,95 €/demi-heure**	7.15 – 8.30	**1 €/demi-heure**
SOIR	16.45 – 17.15	**1,50 € (garderie + goûter)**	16.45 – 17.15	**1,55 € (garderie + goûter)**
SOIR	17.15 – 19.00	**0,95 €/demi-heure**	17.15 – 19.00	**1 €/demi-heure**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260630-30062026_DEL52-DE

Les tarifs et les horaires seront appliqués à compter du 1er septembre 2026 et la présente délibération sera notifiée au Service de Gestion Comptable de Dol-de-Bretagne.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Le Maire, Marie-Madeleine Gamblin.

